Enfants de Partout

numéro 145

La revue des donateurs du BICE

FÉVRIER 2016 – TRIMESTRIEL - PRIX 2 €

bice
Bureau International Catholique de l'Enfance

www.bice.org

AVEC VOUS
Les enfants oubliés des prisons ivoiriennes p.3

EN DIRECT DU TERRAIN
Reportage sur nos missions en Russie p. 4 et 5

Justice juvénile :

LA PRISON EST-ELLE UNE SOLUTION POUR LES ENFANTS ?

Sommaire

P. 3

Avec vous

L'enfer des prisons pour les enfants ivoiriens.

P. 4 à 5

En direct du terrain

Notre soutien à la nouvelle politique de l'enfance en Russie

P. 6 à 7

Dossier

La justice des mineurs en questions

P. 8

Campagne du BICE

Les idées des enfants pour stopper la violence

Prière

Prière d'un foyer indien à la naissance de son premier enfant

Edito

CROIRE EN L'AVENIR DE TOUS LES JEUNES, UNE QUESTION DE MORALE ET DE BON SENS

Chers amis,
Permettez-moi, en ce début d'année, de vous adresser tous mes vœux de bonheur pour vous et vos proches, ainsi que mes remerciements pour votre fidélité.

Les événements de la fin 2015 nous ont ébranlés. Il ne faudrait pas cependant qu'ils ébranlent nos convictions de justice et d'espérance pour les enfants.

Je sais que l'opinion publique est actuellement très favorable aux discours de « tolérance zéro » pour les jeunes adolescents qui ont commis des actes répréhensibles. Pourtant **l'expérience montre qu'une politique de répression sans éducation, qui peut sembler rassurante, conduit en fait à des solutions moins efficaces, très coûteuses et désastreuses pour les jeunes eux-mêmes.**

La question est sensible et complexe. C'est pourquoi je vous invite à lire notre dossier avec attention. Aujourd'hui en France, des infractions comme les bagarres de cours d'école ou les petits vols se règlent devant les juges. Ce recours systématique aux tribunaux les encombre et déresponsabilise les encadrants directs des enfants, qui sont les mieux à même de leur faire entendre raison. Le système de justice juvénile que nous souhaitons voir se développer, oblige au contraire le jeune à faire face à sa victime et à réparer le tort causé.
C'est tout le sens de la justice « réparatrice » qui préconise une confrontation du jeune avec sa victime, en présence des parents et, selon les cas, d'un enseignant, d'un éducateur, d'un policier... afin de trouver ensemble une sanction qui satisfasse tout le monde. Ces confrontations ont un fort impact pédagogique et peuvent s'organiser rapidement. Or, on sait que plus les actes de délinquance sont traités tôt, moins le jeune risque de récidiver.

Quand on sait également que 66 % des jeunes qui passent par la prison y retournent rapidement, on comprend mieux que trouver des alternatives est non seulement une question de morale mais aussi de bon sens. Ne cessons jamais de croire en notre jeunesse, c'est sur elle que repose notre avenir.

Olivier Duval, Président du BICE

De vous à nous

DES ENFANTS AGISSENT ICI POUR QUE LES DROITS DES ENFANTS SOIENT RESPECTÉS LA-BAS !

60 enfants du catéchisme de la paroisse de St Clément des 2 rives, du CE2 à la 6e, se sont mobilisés en décembre dernier pour que les droits des enfants soient respectés partout dans le monde. Ils se sont engagés, (signature à l'appui !) à prier pour les enfants les plus vulnérables mais aussi à confectionner des cartes de voeux et des décorations de Noël (étoiles, sapins, cloches). Le produit de la vente de ces objets a été reversé au BICE. Pour Claude Perreau, catéchiste de la paroisse, il est vraiment important de sensibiliser nos enfants ici, au partage avec les plus défavorisés.
« Nos enfants vivent dans une société tellement prompte à la consommation... Pour certains d'entre eux, ce fut une vraie découverte : le cas des enfants travailleurs, par exemple, semble les avoir particulièrement interpellés. Lors des travaux manuels qui ont suivi, même les plus « turbulents » se sont tenus aux travaux de couture ! »
Le BICE remercie chacun des enfants et les adultes qui les ont accompagnés pour cette action solidaire. Les fonds récoltés permettront de renforcer le travail de nos partenaires en faveur du respect des droits des enfants les plus vulnérables.

Clothilde lors de la séance de confection des cartes de voeux.

LES ENFANTS OUBLIÉS DES PRISONS IVOIRIENNES

Présent depuis 2000 auprès des enfants en conflit avec la loi en Afrique, notamment en Côte d'Ivoire, le BICE et son partenaire DDE-CI interpellent les autorités face aux conditions de détention déplorables dans le Centre d'Observation des Mineurs d'Abidjan.

Si la Côte d'Ivoire se reconstruit peu à peu après la violente crise politique de 2010, le conflit a laissé des traces. L' existence de bandes d'adolescents violents que la population appelle « enfants microbes » en est une. La peur qu'ils inspirent rejaillit sur l'ensemble des enfants en conflit avec la loi et n'incite pas les autorités à mettre en place un système de justice adapté aux enfants comme celui défendu dans le cadre du programme « Enfances sans Barreaux », programme développé par le BICE et ses partenaires.

Des conditions carcérales sordides

Il existe bien un Centre d'Observation des Mineurs à Abidjan (COM) supposé favoriser la réinsertion familiale et socioprofessionnelle des enfants, mais il a tout d'une prison, comme l'a constaté Anne-Laurence Lacroix, directrice des programmes du BICE, lors d'une mission sur place (voir photo ci contre). *« Le COM est situé dans l'enceinte de la Maison d'Arrêt et de Correction des Adultes (MACA), et les mesures de sécurité ne laissent aucun doute sur la nature de l'endroit. Nulle fenêtre, mais des persiennes en béton qui ne laissent filtrer que très peu de lumière. L'odeur, la saleté sont indescriptibles. Que dire également du terrain de basket – sans paniers – au milieu duquel traîne un matelas sale, abandonné... Que dire aussi de la violence latente et sournoise ? Les images qui me resteront de cette visite : celle d'un petit garçon, accusé de sorcellerie, tremblant de tous ses membres, qui venait d'arriver. Perdu ! Celle d'une juge des enfants consciente de l'implication du placement d'un enfant au COM, mais impuissante face à l'absence de structures d'hébergement. »*

Une aide précieuse auprès de ces enfants

Dans ces conditions, le soutien apporté par notre partenaire à près de 300 enfants du

COM prend toute son importance.

- En un an, 249 d'entre eux ont bénéficié d'un appui alimentaire,
- 105 ont reçu une assistance juridique et
- 76 ont pu disposer d'un soutien psychologique.

Hélas, les ateliers de « parentalité positive », ayant pour objectif de renouer les liens familiaux en associant les parents à la réinsertion de l'enfant, ont dû être annulés du fait de nouvelles normes sécuritaires d'entrée dans le COM, suite à une mutinerie des adultes de la MACA attenante. *« De plus, les parents commençaient à hésiter à s'y rendre, craignant d'être vus et stigmatisés comme des parents d'enfants microbes»* précise Anne-Laurence Lacroix.

Les autorités

Suite à sa visite, le BICE a interpellé les autorités pour que le COM soit sorti de l'enceinte de la Maison d'Arrêt, afin que les enfants ne soient plus confrontés, pour un délit mineur, à ce contexte terrible qui les détruit, ni en contact avec des adultes délinquants ou criminels. Il est important que les autorités soutiennent le développement de centres alternatifs à la détention. Cette interpellation a été appuyée par l'expert des Nations Unies sur la situation des droits de l'enfant en Côte d'Ivoire, M. Ayat, également bouleversé par sa découverte du COM. Nous vous tiendrons au courant des suites de cette procédure.

150€ → **Avec 150 €,** vous donnez la possibilité à un enfant d'apprendre un métier et de suivre une formation pendant 1 an. MERCI!

ACCOMPAGNER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'ENFANCE EN RUSSIE

La politique de l'enfance évolue et s'humanise depuis quelques années en Russie. Présent dans le pays à travers différents partenaires, le BICE accompagne ces changements. Récit de deux actions menées sur place.

A l'écoute des enfants victimes d'abus

Dans le cadre de toute enquête d'abus sexuel ou de maltraitance, l'enregistrement audiovisuel des enfants victimes ou témoins est devenu obligatoire en Russie. Le BICE a installé la première salle d'audition spécialement adaptée pour cela et forme les professionnels à son utilisation.

L'enfant victime est un enfant souffrant avant d'être un enfant plaignant. C'est pourquoi son témoignage doit être recueilli dans un cadre le moins intimidant possible, et surtout enregistré, afin que l'enfant n'ait pas à se répéter. Cette obligation est entrée en vigueur en Russie en janvier 2015, et le BICE, en coopération avec La Voix de l'Enfant, a contribué à équiper le Centre « Otradnoye » à Moscou d'une salle d'audition répondant aux critères requis.

Une formation pour les policiers

Fonctionnelle depuis un an, cette salle n'a été hélas utilisée par les enquêteurs que pour cinq auditions judiciaires. Il fallait donc aider les professionnels russes à s'emparer de cet outil, ce que le BICE et le Centre Otradnoye ont fait en organisant en octobre dernier une formation destinée aux enquêteurs et aux psychologues.
La formation a été animée par Luc Méchin, Maréchal des Logis, Chef à la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de Meurthe et Moselle (cf photo). Les 3 jours de formation ont rassemblé 50 enquêteurs, psychologues, travailleurs sociaux, représentants de centres municipaux et représentants d'ONG d'aide aux victimes. L'objectif était de renforcer leurs compétences dans le domaine de l'audition des enfants et de les sensibiliser à la nécessité d'utiliser des salles adaptées.

Profiter des expériences faites en France

« En France, a expliqué Luc Méchin, *lorsqu'en 1998, la loi sur l'audition des mineurs victimes a été adoptée, nous*

avons commis des erreurs. Il a fallu du temps pour mettre en place de bonnes pratiques et mieux accompagner les enfants. Des journées de formation comme celle organisée aujourd'hui sont importantes afin de permettre un échange de bonnes pratiques entre tous les professionnels concernés. Nous devons tous faire un pas vers l'autre car nous sommes conscients que notre préoccupation commune est la reconstruction de la victime. Nous devons faire nos métiers en fonction de ce qui est important. Dans le domaine des violences sexuelles, c'est la victime ».

L'éveil des enfants en situation de handicap

Longtemps, en Russie, les enfants en situation de handicap mental, y compris les enfants atteints de trisomie 21, étaient considérés comme non-éducables. L'évolution des mentalités et des pratiques dans ce domaine est cependant en cours. Elle a été favorisée par des institutions comme le Centre de Pédagogie Curative de Moscou, partenaire du BICE.

Précurseur en Russie en matière d'éveil des enfants en situation de handicap, le Centre de Pédagogie Curative (CPC) leur offre un accompagnement personnalisé, impliquant les familles, grâce auquel nombre d'entre eux peuvent intégrer des écoles ordinaires. Devenu centre-ressource de diffusion d'informations sur les bonnes pratiques face au handicap, le CPC organise des formations, comme par exemple la rencontre qui a eu lieu fin 2015 autour des méthodes et pratiques liées à l'approche résilience, développée par le BICE. Durant trois jours, Stefan Vanistendael, spécialiste de la résilience pour le BICE, s'est entretenu avec le personnel du CPC et les parents des enfants.

50 € → **5 dons de 50 €** suffisent pour apporter un accompagnement psycho-social, pendant 1 an, à 1 enfant handicapé en Russie. MERCI!

Témoignage

LA MAMAN DE VÉRA, une fillette de 5 ans atteinte de trisomie 21, a raconté aux membres du BICE présents lors de ces journées les progrès effectués par sa fille depuis qu'elle fréquente régulièrement le CPC. Son témoignage donne de l'espoir :

*« **A la maternité,** le personnel nous a demandé à de multiples reprises si nous étions sûrs de vouloir garder la tutelle de Véra. Quand Véra a eu 12 mois, nous avons contacté le CPC. Nous avons eu un premier rendez-vous avec Anna Bitova, la directrice. Elle nous a rassurés et nous a dit que notre fille était fantastique. Véra a commencé à fréquenter le CPC à l'âge de 2 ans. Elle a été suivie par une orthophoniste, un kiné et un éducateur. Véra a maintenant 5 ans. Elle va 3 jours par semaine au jardin d'enfant (maternelle) et le reste du temps, elle est au CPC où elle reçoit des cours de préparation à l'entrée à l'école primaire (cours d'adaptation). Elle entrera à l'école primaire dans deux ans, à l'âge de 7 ans. Anna Bitova nous a conseillé de l'inscrire dans une école primaire ordinaire. En effet, l'Etat a adopté une loi facilitant l'éducation inclusive et les enfants handicapés peuvent maintenant aller dans des écoles ordinaires où ils bénéficient d'un programme adapté. Véra ira donc dans une école ordinaire avec des enfants non-handicapés.*

On ne sait pas encore trop comment cela va se passer en termes d'organisation : normalement la loi prévoit qu'elle soit accompagnée par un « tuteur », mais la loi ne précise pas qui est ce tuteur. Un éducateur spécialisé ? Un bénévole ? Moi ? Je ne sais pas. Véra est une enfant pleine de vie, très souriante et toujours de bonne humeur. Tout le monde l'aime au CPC. En tant que maman, le CPC m'a aussi beaucoup aidée et soutenue. Je me sens très forte maintenant. J'aide les autres mamans, je les conseille, les rassure. Je participe à des activités de sensibilisation. Le CPC organise aussi des groupes de parole pour les parents, animés par un éducateur. C'est un lieu d'échange et de convivialité où on aborde de nombreux sujets, et cela nous aide beaucoup. »

LA JUSTICE DES MINEURS... EN QUESTIONS

Les questions relatives à la justice des mineurs sont des plus délicates, et ce, que l'on soit en France, au Brésil ou en Côte d'Ivoire. Il est important de traiter ces problématiques avec recul, au-delà des ressentis ou même de l'actualité parfois brûlante, afin de se forger une opinion qui tente d'être le plus objective possible. *Enfants de partout* a enquêté sur la réalité des chiffres et des faits.

La délinquance des jeunes progresse-t-elle ?

A priori, non. Globalement, en France, la délinquance des mineurs est même en baisse depuis 2000 par rapport à celle des adultes. Les hausses observées entre 1994 et 1998, puis entre 2004 et 2009, s'expliquent par le fait que les petites infractions et les violences légères (usage de fusées dans les enceintes sportives, stationnement dans les halls d'immeuble...) sont davantage portées devant la justice. En Afrique, la majorité des infractions concernent notamment le vol de portables, de portefeuilles et de bétail mais aussi les injures et les incivilités.

Est-il vrai que les mineurs en conflit avec la loi sont de plus en plus jeunes et violents ?

En France, la moitié des mineurs impliqués dans des affaires pénales ont entre 16 et 17 ans. Les moins de 13 ans représentent 9%, et ne sont concernés que par 3% des condamnations effectives, un chiffre qui est stable depuis trente ans. 41% des mineurs mis en cause le sont pour des atteintes aux biens (vols à l'étalage, vol de voitures...), et 16% pour usage de stupéfiants. Les cas de violences graves (y compris agressions sexuelles et viols), concernent seulement 4% des actes commis. En Amérique latine, notamment au Brésil et au Guatemala, les adolescents subissent la violence de la société, en l'occurrence les homicides, et prennent très jeunes le chemin des gangs, parfois pour se protéger.

66 %

DES MINEURS sortant de prison sont condamnés à nouveau à de la prison ferme dans les 5 ans.

Un enfant en conflit avec la loi doit-il être traité comme un adulte ?

Non, dans la mesure où le droit qui régit les infractions commises par les enfants est différent du celui qui régit les infractions commises par les adultes. Les chercheurs distinguent 3 types. La « délinquance initiatique » propre à l'adolescence, période où l'on peut notamment être tenté d'expérimenter des déviances telles que l'alcool, les drogues. La « délinquance pathologique », liée à des difficultés individuelles et familiales, et enfin la « délinquance d'exclusion ». C'est ce qui explique la surreprésentation des jeunes qui cumulent les facteurs de vulnérabilité (précarité, échec scolaire, relations familiales fragiles). La majorité des jeunes ayant eu affaire à la justice rentrent dans le rang une fois adultes.

Peut-on dire que l'on est trop laxiste avec les jeunes délinquants ?

Les solutions autres que judiciaires sont

Centre d'éducation en Equateur.

une obligation des pays en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). En France, l'idée de « tolérance zéro » a été accompagnée d'une judiciarisation plus poussée des infractions commises par les mineurs. Le taux de réponses pénales, c'est à dire le pourcentage de cas soumis aux tribunaux, était de 94% en 2013, contre 77% en 2000 et 60% en 1994. La probabilité d'être poursuivi quand on est mineur est donc plus élevée que lorsque l'on est adulte !

Les approches éducatives, comme la justice réparatrice, peuvent-elles réellement responsabiliser les délinquants ?

Dans la mesure où cette justice oblige le jeune à réparer les conséquences de son acte, on va bien vers une meilleure prise en compte de l'impact de son délit par le jeune. Cela se fait en présence des tous les acteurs (infracteur, victime, proches, membres des communautés concernées) qui vont décider ensemble d'une réparation équitable pour tous.

Très pratiquée en Nouvelle-Zélande, cette technique rétablit la victime dans ses droits et marque positivement le jeune. Le modèle néo-zélandais a été adopté par l'Afrique du Sud, le Brésil, le Canada, le Pérou, les Philippines, la Thaïlande et les Etats-Unis.

D'autres pays prévoient dans leurs lois des mesures de justice réparatrice, mais elles ne sont pas appliquées dans la pratique. Cette approche est conforme au droit, économique et efficace. On sait, en effet, que plus les cas d'incivilité sont pris en charge tôt, moins le jeune récidive, d'autant plus que la prison a été évitée.

1. Source: Hazel, Neal, Cross-National Comparison of Youth Justice, London: Youth Justice Board, 2008)
Sources :
- Infostat Justice de février 2015 du Ministère de la justice (dont les chiffres les plus récents datent de 2013).
- Justice, délinquance des enfants et des adolescents, Etat des connaissances, Actes de la journée du 2 février 2015, Ministère de la Justice
- Rapport annuel de Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, A/HRC/25/47(2014)
- Marta Santos Pais, Promoting Restorative Justice for Children, 2013.

Interview

« TOUT L'ENJEU EST DE NE PAS LAISSER DES GAMINS ALLER À VAU L'EAU »

L'objectif du projet de réforme de la justice des mineurs, qui devrait être présenté en Conseil des Ministres en 2016, est de revenir aux principes de l'Ordonnance de 1945[1] : la primauté de l'éducatif. **JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG,** qui a été président du Tribunal pour enfants de Bobigny pendant 23 ans, nous donne son point de vue sur cette réforme et ses enjeux.

Est-ce une bonne chose de revenir aux principes de l'ordonnance de 45 ?

J-P R : Il faut certes réformer la loi. Le projet tient la route techniquement et délivre un message politique fort : on arrête de dégrader la justice pénale spécifique aux mineurs. Dans le même temps, ce projet aura réussi le jour où plus aucun jeune suivi par la PJJ[2] ne sera dans son lit après 10h du matin. Et pour cela, il faut que les mesures éducatives ordonnées soient réellement mises en œuvre. Or la PJJ est souvent hors d'état d'accomplir les missions qui sont les siennes. Comment le même éducateur peut-il suivre 25 situations ? Tout l'enjeu est de ne pas laisser des gamins aller à vau l'eau pour leur offrir une place dans la société, ce que l'on ne fait pas.

Il convient également de s'interroger sur les Centres Educatifs Fermés (CEF). Aujourd'hui, il y a quelque 650 places - pour 1500 accueillis sur une année - alors que l'on s'occupe de 65 à 70 000 jeunes.

Pensez-vous que l'éducatif doive primer sur le répressif ?

J-P R : C'est une erreur d'opposer les deux termes. **Il n'y a pas d'éducation sans contrainte ; à l'inverse, la répression a une dimension pédagogique. Il faut privilégier une éducation sans violence.** En posant des limites. Quand j'étais en poste, un gamin qui avait commis une agression à main armée allait en prison le soir même. En revanche, pour des délits moins graves, d'autres sanctions sont possibles. Par exemple le contrôle judiciaire, où le jeune a l'interdiction de sortir de chez lui après 19h.

Avez-vous un message à délivrer à nos lecteurs ?

J-P R : Qu'ils agissent, qu'ils s'engagent sur la prévention contre la délinquance, en donnant de leur temps ou de leur argent. Il faut aussi une éducation au civisme, comme il y a une éducation à la santé. J'ai créé, par exemple l'association APCEJ[3] où nous faisons des animations scolaires à partir de notre boîte de jeu « Place de la loi », ou de la duplication de procès reconstitués... Mieux, il faut renforcer les droits réels des enfants pour pouvoir exiger d'eux qu'ils respectent une loi qui les protége.[4] On est encore loin de tout cela.

1. Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante qui proclame la prééminence de l'éducatif sur le répressif
2. La Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la Justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs
3. Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes
4- Rapport Rosenczveig, « De nouveaux droits pour les enfants ? Oui dans l'intérêt de la démocratie », janv. 2014

Campagne du BICE

LES IDÉES DES ENFANTS POUR **STOPPER LA VIOLENCE**

Porter la voix des enfants auprès des Nations Unies, tel est le but de cette opération originale lancée par le BICE.

S'exprimer et être entendu sur ce qui le concerne est l'un des droits fondamentaux des enfants. D'où l'idée, pour célébrer l'anniversaire de la Convention des Droits de l'enfant, de proposer aux enfants de réfléchir à ce qu'ils feraient, s'ils étaient maire de leur ville, pour stopper les violences envers les enfants. De nombreuses organisations partenaires du BICE ont relayé l'opération, et déjà des idées nous parviennent : Abolir les mariages des enfants, mettre en place des lignes d'assistance téléphonique pour les enfants, instaurer un parlement des enfants dans chaque école... Rendez-vous sur www.bice.org pour découvrir cette initiative en détail.

La voix des enfants portée auprès des Nations Unies

Le BICE compilera l'ensemble de ces idées dans un ouvrage qui sera remis en mars prochain à Mme Marta Santo Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants.

NOUVEAU

FONDATION PRO-BICE FRANCE

Vous êtes assujetti à l'ISF ? Désormais, le BICE peut recevoir vos dons via la Fondation Pro-BICE France, abritée par la fondation Caritas. Adressez vos chèques libellés à l'ordre de « Fondation Pro-BICE France » à :

Fondation Pro-BICE France c/o Fondation Caritas France
106 rue du Bac - 75341 PARIS CEDEX 07

Merci pour votre générosité à l'égard des enfants les plus vulnérables.

MERCI !

Prière

PRIÈRE D'UN FOYER INDIEN À LA NAISSANCE DE SON PREMIER ENFANT

Fais, Seigneur, que notre fils soit assez fort pour admettre ses faiblesses, et pour s'affronter quand il a peur.

Qu'il soit humble et doux dans ses victoires, courageux dans ses défaites.

Qu'il Te connaisse, sachant aussi que la connaissance de soi est le début de toute connaissance.

Qu'il apprenne à rire, mais qu'il n'oublie pas les larmes dans le monde, qu'il n'oublie pas de pleurer.

Fais, Seigneur, qu'il soit maître de lui-même.

Tourné vers l'avenir sans oublier le passé, qu'il n'oublie pas que les désirs ne remplacent pas les actes.

Donne-lui d'être humble, qu'il se souvienne toujours que la vraie grandeur réside dans la simplicité, qu'un esprit ouvert est le fondement de toute sagesse, et que la douceur est la base de toute force véritable.

Qu'il grandisse dans un monde sans contrainte où la pensée soit libre, un monde qui ne soit pas fragmenté par les murs des rivalités étroites, un monde où les hommes soient guidés par Toi dans leurs pensées et dans leurs actions.

Un monde dans lequel tous les enfants soient heureux.

DON en CONFIANCE comitecharte.org

Le BICE est agréé par le Comité de la Charte du don en confiance.

Enfants de Partout N°145 – Février 2016 – Trimestriel - Directeur de publication : Olivier Duval – Directrice de la rédaction : Sandrine Tiffreau Rédacteur en Chef : Pascale Kramer - Ont contribué à ce numéro : Nathalie Dobozy, Marina Gente.
Photos : Couv : ©Shutterstock; P.2 : ©BICE; P.3 : © A. Leite ;BICE; P.4-5 :©CPC;BICE; P.6-7 : © T.Louapre - Virgilio - BICE; P.8 : ©BICE - Maquette : De Villeneuve et Associés; C.Rocolle – Imprimerie : Uniservices. La Prairie, 91140 Villebon-sur-Yvette– CPPAP : 0917 H83521– N° ISSN : 0252-2799 –BICE, 70 boulevard de Magenta 75010 Paris – Tél. :01.53.35.01.00 – E-mail : contact@BICE.org – CCP 16 - 70211 C Paris; Site internet : www.bice.org.
Ce numéro comporte un encart dépliant leg